

**POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL  
BPIFRANCE INVESTISSEMENT**

**Date de mise à jour : septembre 2021**



## PREAMBULE

### Activités de Bpifrance / Bpifrance Investissement

Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l'Etat et par les Régions. L'ordonnance du 29 juin 2005 (modifiée, notamment, par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012) lui donne pour mission de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la société de gestion Bpifrance Investissement, filiale d'investissement de Bpifrance, a pour objectif, par ses interventions, d'une part, de répondre aux besoins en fonds propres des sociétés de toutes tailles, de la start-up à la grande entreprise pour en financer et accompagner le développement et la croissance, et, d'autre part, de dynamiser, orienter, et développer les acteurs privés du marché.

### Doctrines d'investissement

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont notamment guidées par sa doctrine d'investissement ([consultable ici : https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/notre-mission](https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/notre-mission)).

### Cadre de la politique d'engagement actionnarial

La politique d'engagement actionnarial s'inscrit dans le cadre de la transposition de la Directive Européenne 2017/828 du 17 mai 2017 en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

L'engagement actionnarial désigne l'influence des investisseurs sur les pratiques des entreprises au travers de la mise à profit de leur position d'actionnaire. C'est une composante majeure du processus d'investissement. Il permet en particulier aux investisseurs de questionner la stratégie environnementale, sociale et sociétale des entreprises ainsi que leur gouvernance. La politique d'engagement actionnarial décrit la manière dont la société de gestion intègre son rôle d'actionnaire dans la stratégie d'investissement.

La présente politique ne concerne que les investissements directs réalisés par Bpifrance Investissement. S'agissant de l'activité fonds de fonds où Bpifrance souscrit dans des fonds d'investissements privés -- si, dans le cadre de cette activité, la prise en compte des dimensions ESG des investissements fait partie des critères de sélection des équipes de gestion partenaires, Bpifrance (souscripteur des fonds et non actionnaire des entreprises finalement investies) n'exerce qu'une influence indirecte. Bien que, dans la mesure du possible, Bpifrance siège aux comités consultatifs des fonds investis et s'efforce notamment de promouvoir une logique d'investisseur socialement responsable, les sociétés de gestion partenaires prennent leurs décisions d'investissement et de gestion de manière indépendante. Elles publient leur propre politique d'engagement actionnarial.



## 1. SUIVI DE LA STRATEGIE, DES PERFORMANCES FINANCIERES ET NON FINANCIERES, DES RISQUES, DE LA STRUCTURE DU CAPITAL, DE L'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ET DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- *Bpifrance prend des participations minoritaires en recherchant systématiquement un siège dans les instances de gouvernance.*
- *Bpifrance est un investisseur responsable qui prend en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) aussi bien dans l'étude des opportunités d'investissement que dans l'accompagnement des participations.*
- *La représentation de Bpifrance dans les instances de gouvernance et la fréquence des échanges avec les dirigeants permettent un suivi actif des participations en vue d'appréhender la situation financière, les enjeux et les risques liés à l'activité, au secteur et à l'évolution capitalistiques des entreprises.*

En application de la doctrine d'intervention de Bpifrance Investissement qui prévoit que Bpifrance n'a pas vocation à prendre le contrôle des entreprises qu'elle finance, Bpifrance veille à ce que :

- Sur une base entièrement diluée, sa participation n'excèdera en aucun cas 50% des actions votantes ou 50% de l'ensemble des fonds propres d'une contrepartie toutes catégories d'actions confondues ;
- Le contrôle de la contrepartie sur une base entièrement diluée est toujours assumé par des entrepreneurs et des investisseurs provenant du secteur privé.

Bpifrance est un investisseur qui s'implique dans le suivi des participations. Dans la mesure du possible, Bpifrance siège dans les instances de gouvernance des participations de son portefeuille.

### Suivi de la stratégie, des performances financières, des risques et de la structure du capital des entreprises

Bpifrance Investissement réalise un suivi actif de ses participations, et des secteurs dans lesquels elles évoluent. Les équipes *front office* sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises investies et rencontrent régulièrement leur management. A l'occasion de ces échanges, Bpifrance Investissement obtient des informations et documents lui permettant d'assurer le suivi de la stratégie de l'entreprise, de ses performances financières et d'appréhender les risques de la participation tels que :

- des commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires et la survenance d'évènements significatifs,
- des éléments de contexte et de tendance sur le(s) marché(s) concerné(s),
- un point de situation sur les projets stratégiques mis en œuvre ou envisagés,
- les comptes et autres éléments financiers produits par l'entreprise.

Bpifrance Investissement réalise régulièrement des exercices de valorisation et de revue des participations, notamment en vue de faire un point complet sur l'activité de chaque participation et les risques associés.

S'agissant du suivi de la structure du capital, Bpifrance Investissement – actionnaire stable et de long-terme – reste attentif à l'environnement actionnarial de l'entreprise et à son évolution. Les équipes veillent à actualiser les diligences de LCB-FTC relatives aux suivis des participations.

### Suivi des performances extra financières, de l'impact social et environnementales et du gouvernement d'entreprises

Bpifrance Investissement prend en compte les critères extra-financiers notamment « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans sa stratégie d'investissement, de développement et d'accompagnement des entreprises. Sa politique d'investissement responsable s'articule autour des quatre priorités de responsabilité sociétale sur lesquelles le groupe Bpifrance s'est engagé à porter ses efforts :

- le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes,
- la transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques,
- la qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes,
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin.



Dans le cadre de l'étude des projets d'investissements directs, Bpifrance Investissement prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, notamment au travers des *due diligences* ad hoc qui sont conduites. Cette analyse « ESG » doit déboucher sur l'identification de points d'amélioration au sein des entreprises dans lesquelles elle investit, points qui seront suivis par les équipes tout au long de la détention de la participation. A cet effet, Bpifrance Investissement veille, par exemple via les pactes d'actionnaires qu'elle négocie et la participation aux instances de gouvernance des sociétés, à ce que les entreprises dans lesquelles elle investit s'engagent à progresser dans leur prise en compte des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'entreprise. Dans tous les cas, les progrès des entreprises dans lesquelles Bpifrance Investissement investit tiennent compte de la situation initiale (à la date de l'investissement) et sont évalués à l'aune de critères, choisis avec leur management, tels que : l'emploi, l'utilisation durable des ressources, la maîtrise des impacts environnementaux, le dialogue social, des ressources humaines gérées comme la première richesse de l'entreprise, l'attention portée aux personnes, le partenariat avec les fournisseurs et les clients, le souci du territoire local, une gouvernance transparente et efficace,...

Durant la phase de détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur les enjeux ESG clés et axes de progrès définis en concertation avec le dirigeant sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi. Les administrateurs nommés par Bpifrance suivent une formation, aujourd'hui organisée en partenariat avec l'IFA (Institut Français des Administrateurs), qui comporte de nombreux modules dont un module RSE. Ce dernier est conçu pour que les administrateurs puissent aider le management de l'entreprise à intégrer les dimensions environnementales, sociales et sociétales dans son action et dans la gouvernance de l'entreprise. Sont principalement abordés, les sujets relatifs aux enjeux et à la stratégie RSE de Bpifrance, Bpifrance en tant qu'investisseur responsable et le rôle de l'administrateur au regard de ces sujets. Bpifrance Investissement sensibilise et accompagne le dirigeant, en vue d'une meilleure prise en compte par l'entreprise des enjeux de développement durable les plus pertinents pour celle-ci.

Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises investies, sur leurs engagements, politiques, et pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance. Ses résultats constituent une cartographie de la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises du portefeuille du portefeuille, et un important vecteur de sensibilisation à leur sujet.

Par ailleurs, Bpifrance est particulièrement attentif à l'anticipation et au suivi des controverses susceptibles d'affecter ses participations qui peuvent avoir des conséquences sur le risque réputationnel de Bpifrance Investissement et indirectement de ses actionnaires et des investisseurs des fonds qu'elle gère. Bpifrance s'efforce, notamment dans le cas de graves controverses, de mettre rapidement en œuvre les plans d'actions adéquates pour protéger les parties prenantes auxquelles elle est liée.

## 2. DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS DÉTENUES

- ***La proximité qu'entretiennent Bpifrance et ses collaborateurs avec les dirigeants d'entreprises permet un dialogue continu et orienté vers les enjeux clés du développement à long terme des entreprises, tels que la transition énergétique, la transformation digitale et l'export.***
- ***Les sociétés détenues bénéficient du « guichet unique » de Bpifrance pour répondre à leurs besoins de financement, d'innovation, de conseil et de développement international.***

Fidèle à ses quatre valeurs fondamentales – optimisme, simplicité, proximité et volonté – Bpifrance entretient un dialogue continu avec les dirigeants des entreprises investies, que ce soit dans le cadre des conseils d'administration où Bpifrance siège ou au travers de séminaires, réunions et échanges fréquents organisés avec le top management de l'entreprise (Président, directeur général, directeur du développement, directeur financier...).

L'équipe en charge du suivi des participations échange sur les performances commerciales et financières, la mise en œuvre des stratégies d'entreprise et des plans de transformations envisagées (notamment digitaux et



développement durable), l'allocation du capital et autres décisions clés permettant de contribuer à la création de valeur et la bonne maîtrise du risque.

Dans ce cadre, la dialogue avec les participations intègre les performances extra-financières et les enjeux ESG. Les équipes de Bpifrance :

- proposent aux chefs d'entreprise des solutions de financement adaptées à leurs besoins, à la situation et aux projets de développement de leur entreprise,
- les orientent vers les interlocuteurs pertinents, en lien avec les structures d'orientation et d'accompagnement régionales, lorsqu'elles existent, et les acteurs consulaires, notamment en matière d'investissement en fonds propres, le plus souvent à l'échelle régionale,
- leur apportent leurs expertises et leurs compétences, spécialement en matière de financement de l'innovation ou via leur présence dans les instances de gouvernance des sociétés investies,
- les accompagnent dans leurs démarches à l'export, avec l'appui des équipes de la Team France Export.

Par exemple, pour renforcer l'impact des enjeux ESG, Bpifrance propose une offre de conseil adaptée aux dirigeants d'entreprises pour notamment les accompagner sur des enjeux de stratégie, de gouvernance et de transformation environnementale, tel que l'économie d'énergie (« Diag eco-flux / décarbonation » en partenariat avec l'ADEME<sup>1</sup>) ou encore la transmission/gouvernance.

### 3. L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

- ***La Politique de vote de Bpifrance est publique.***
- ***L'exercice du droit de vote s'applique en cohérence avec la doctrine d'investissement et les convictions de Bpifrance, investisseur de long terme, sur les enjeux sociaux et environnementaux.***

Conformément au Règlement Général de l'AMF, Bpifrance Investissement a mis en place une [Politique de vote](#) qu'elle entend appliquer dans le cadre de l'exercice des droits de vote attachés aux titres cotés détenus en portefeuille des véhicules ou entités d'investissement dont elle assure la gestion ou le conseil.

Convaincue que les pratiques de bonne gouvernance d'entreprise, la prise en compte des enjeux tant financiers qu'extra-financiers et du développement durable (sociaux, environnementaux ...) accroissent la valeur des entreprises sur le long terme et la confiance des actionnaires, Bpifrance Investissement entend développer la valeur des investissements des véhicules ou entités qu'elle gère ou conseille en exerçant les droits que lui confère le statut d'actionnaire (via les véhicules ou entités d'investissement gérés et/ou conseillés), notamment, en participant de manière active aux assemblées générales des sociétés cotées détenues par lesdits véhicules ou entités d'investissement.

Conformément à sa doctrine d'investissement et à ses engagements notamment en matière d'ESG, Bpifrance Investissement privilégie le respect des principes généraux suivants :

- la protection de l'intérêt à long terme des souscripteurs des véhicules ou entités gérés/conseillés,
- l'intérêt social de l'entreprise,
- le traitement équitable des actionnaires,
- l'intégrité des comptes et la transparence de la communication,
- la prévention de conflits d'intérêts entre la société et les administrateurs par l'affirmation de la séparation des pouvoirs et une indépendance suffisante du conseil,
- la transparence de la politique de rémunération des dirigeants et des éventuels plans de stock option et du caractère raisonnable des rémunérations qui doivent être liées à la performance de la société et à son évolution,
- l'affectation du résultat et l'utilisation des fonds propres : gestion raisonnée des fonds propres,
- le développement stratégique.

<sup>1</sup> L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie



La politique d'exercice des droits de vote établie par Bpifrance Investissement se réfère aux principes de gouvernement d'entreprise (AFEP – MEDEF<sup>2</sup>) et de transparence des informations délivrées.

Bpifrance Investissement exerce les votes en assemblées générales sur la base d'une analyse particulière et circonstanciée de chacune des résolutions soumises au vote, en tenant compte (i) des principes généraux énoncés ci-dessus et de leur impact potentiel sur l'évolution de la société et de son activité, (ii) des principes directeurs et recommandations en matière de vote dégagés par la doctrine de Bpifrance Investissement, et (iii) des spécificités éventuelles tenant à la situation et aux perspectives de l'entreprise concernée.

Dans l'hypothèse où Bpifrance Investissement décide de s'écarter de ces principes directeurs ou recommandations au titre d'une résolution soumise à son vote, elle doit en justifier de façon circonstanciée les raisons dans le cadre des obligations de reporting des fonds qu'elle gère.

Bpifrance Investissement attache la plus grande importance à la mise en place et au fonctionnement effectif de modalités de gouvernance structurées, éthiques, transparentes, et attentives au respect des intérêts des parties prenantes.

Bpifrance Investissement considère comme essentiel que les sociétés évaluent les impacts stratégiques des questions liées à leur responsabilité sociale et environnementale tant en termes de risques et de réputation que de positionnement concurrentiel ou d'opportunités de croissance. Les résultats de ces analyses doivent être publiés de façon détaillée afin de permettre un dialogue sur le sujet tant avec les actionnaires qu'avec les autres parties prenantes. Bpifrance Investissement est donc favorable à la publication par les entreprises de rapports relatifs au développement durable, en complément du rapport financier, afin de mieux appréhender les éléments susceptibles d'affecter la valorisation des entreprises. Dans le cas où ces rapports sont soumis à un vote, Bpifrance Investissement peut préconiser de voter contre ou de s'abstenir si l'information présentée est considérée comme insuffisante ou inadéquate.

#### 4. LA COOPERATION AVEC LES AUTRES ACTIONNAIRES

- ***Portée par sa mission d'intérêt général, Bpifrance stimule le marché et complète l'offre d'investissement en co-investissant avec les investisseurs privés.***
- ***Actionnaire minoritaire « activiste-bienveillant », Bpifrance Investissement s'inscrit dans une démarche collaborative dans le but de favoriser la croissance durable des entreprises et la création de valeur pour ses souscripteurs.***

Bpifrance Investissement intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement sur l'investissement privé. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs - publics ou privés - dont il a la gestion, Bpifrance Investissement recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels il laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement.

Au-delà de la relation avec le dirigeant par ailleurs souvent actionnaire contrôlant / de référence, Bpifrance développe un dialogue constructif avec les autres porteurs de parts (fonds d'investissements notamment) de l'entreprise pour faire converger les objectifs de développement durable de l'entreprise et ceux de création de valeur et de limitation du risque des actionnaires financiers. Bpifrance Investissement entretient des relations avec les actionnaires de référence des sociétés investies, notamment au travers des conseils d'administration auxquels elle siège.

La coopération se formalise (notamment sur le non-côté), au moment de la réalisation de l'investissement, par la négociation d'un pacte d'actionnaire qui encadre les conditions dans la gestion de la société tel que la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement ou l'exercice des droits de vote qui peuvent par exemple imposer à tous les actionnaires signataires une concertation préalable pour coordonner les décisions votées en assemblées générales.

<sup>2</sup> Le Code Afep-Medef est un ensemble de recommandations élaboré par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et du Mouvement des Entreprises de France (Medef) après concertation avec les différents acteurs de la place, qui régit la gouvernance d'entreprise dans tous ses aspects.



De manière plus globale, la coopération et le dialogue avec les autres actionnaires de la place est consolidée au travers de l'activité fonds de fonds où Bpifrance veille à ce que les équipes de gestion adoptent une démarche de progression dans leur prise en compte des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'entreprise.

Bpifrance collabore enfin avec les acteurs de la place à travers des initiatives de dialogue collectif, tel que détaillés dans la prochaine section.

Cette démarche collaborative, qui doit permettre de gagner la confiance des entrepreneurs, constitue la force d'entraînement que Bpifrance développe au service des entreprises.

## 5. LA COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES PERTINENTES

- ***Pour affirmer ses convictions d'investisseur responsable et s'appuyer sur l'expertise des acteurs spécialisés, Bpifrance s'est engagé dans plusieurs groupements et initiatives.***
- ***Au travers de ses publications et de l'organisation d'évènements fédérateurs, Bpifrance sensibilise les entrepreneurs et ses partenaires sur les grands enjeux d'une croissance durable.***

Le groupe Bpifrance entretient un dialogue continu avec les institutions françaises et internationales promouvant l'investissement responsable. La politique d'investissement responsable de Bpifrance Investissement intègre ses engagements volontaires, en tant que signataire notamment :

- des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU,
- de la Charte des investisseurs publics en faveur du Climat,
- de la Charte des investisseurs publics en faveur des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies,
- des Principes de Santiago.

Acteur significatif de l'accompagnement et du financement des entreprises dans la transition écologique et énergétique tant en direct que par son soutien à des fonds dédiés, Bpifrance a également signé la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency.

Bpifrance s'est en outre engagé à soutenir et promouvoir l'initiative ACT (Assessing low Carbon Transition) portée par l'ADEME et le CDP (CARBON Disclosure Project), en signant la Charte le 27 novembre 2018 aux côtés de la Caisse des Dépôts, l'Agence des Participations de l'Etat, le FRR, l'ERAFP, et IRCANTEC, et est membre de l'initiative internationale One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF), et partenaire de CDC Biodiversité dans le cadre notamment du Programme Nature 2050 et membre du Club B4B+ (Club des entreprises pour une biodiversité positive).

En cohérence avec les priorités de la charte de responsabilité sociétale du groupe Bpifrance, Bpifrance Investissement a souscrit des engagements renforcés en matière de mixité et de diversité, en signant les chartes SISTA d'une part, et Parité de France Invest, d'autre part, qui visent à accélérer le financement des femmes entrepreneures, notamment dans les starts up ainsi que la place des femmes dans le management des équipes de gestion comme dans les entreprises investies, la charte de la diversité engageant tout le Groupe Bpifrance.

Enfin, Bpifrance s'appuie sur Bpifrance Le Lab, laboratoire d'idées lancé en 2014 pour faire le point entre le monde de la recherche et celui des entreprises. Sa mission est de stimuler les dirigeants pour faire face aux enjeux aujourd'hui et de demain. Fort de sa proximité avec les dirigeants d'entreprises et l'écosystème, Bpifrance réalise et publie plusieurs études sur les grandes thématiques comme les enjeux de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) ou encore de la Gouvernance. <https://lelab.bpifrance.fr/>

Bpifrance organise également de nombreux évènements, et notamment chaque année Bpifrance inno génération, pour réunir les acteurs de notre économie – de tout horizon – et les fédérer sur les grands défis que rencontrent les entrepreneurs : développement durable, management, recrutement, santé, mobilité, cybersécurité, export, ...





## 6. LA PREVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

- *Compte tenu de la diversité et de la complémentarité de ses activités, le groupe Bpifrance porte une attention particulière aux situations de conflits d'intérêts.*
- *Des dispositifs sont mis en place pour les éviter et les détecter ; leur gestion est rigoureusement encadrée.*

Dans le cadre des dispositions réglementaires, Bpifrance Investissement :

- prend toutes les mesures raisonnables pour empêcher la survenance de situation générant des conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts des Clients, et
- met en place un dispositif approprié en vue de leur détection, de leur surveillance, de leur maîtrise et des modalités de communication qui les entourent.

Dans ce cadre, Bpifrance Investissement agit d'une manière honnête, loyale et professionnelle, avec la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, afin de servir au mieux l'intérêt de ses Clients.

Bpifrance Investissement dispose d'une note d'instruction interne de gestion des conflits d'intérêts ainsi que – entre autres – d'un règlement de déontologie applicable à tout son personnel. Ces documents et procédures visent à définir les situations de conflits d'intérêts, les prévenir, les détecter et les traiter. Par ailleurs, les dispositifs de contrôle interne et périodique vérifient et permettent d'améliorer le correct fonctionnement des procédures de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Bpifrance Investissement s'est dotée d'une organisation visant à séparer les fonctions pouvant générer des conflits d'intérêts. Ainsi, les équipes en charge de l'activité Fonds directs et Fonds de Fonds sont clairement séparées. En complément, l'équipe de valorisation est indépendante des équipes de gestion et est rattachée hiérarchiquement au Directeur Financier de Bpifrance Investissement.

Enfin, le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) dispense des sessions de sensibilisation aux aspects « Conformité et déontologie » dans le cadre du dispositif d'intégration des nouveaux arrivants organisé par la Direction des Ressources Humaines de Bpifrance Investissement. Une cartographie des conflits d'intérêts est réalisée et mise à jour par le RCCI en tant que de besoin. Elle comporte une liste générique des cas de figure pouvant générer des situations de conflits d'intérêts ainsi que les modalités de traitement permettant d'encadrer ces situations. Les situations de conflits d'intérêts non encadrées sont traitées au cas par cas par la mise en place d'un plan d'actions adéquat permettant d'encadrer au mieux ladite situation.

Le RCCI s'appuie notamment sur le règlement de déontologie de France Invest - AFG et les dispositions particulières éventuellement prévues dans la documentation juridique des Fonds pour produire une analyse approfondie et multicritères. Dans ces analyses, la primauté de l'intérêt des Souscripteurs des fonds tiers est systématiquement protégée par rapport aux fonds maison.

Bpifrance Investissement s'engage à rendre compte aux souscripteurs des fonds tiers les situations de conflits d'intérêts le nécessitant. A cette fin, les fonds tiers sont généralement dotés d'un comité consultatif des souscripteurs dont les modalités de fonctionnement et de convocation sont précisées dans le règlement de chaque fonds.

## 7. COMPTE-RENDU DE L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Non applicable, cette politique d'engagement actionnarial étant publiée pour la première fois.